

# En 2024, Pôle emploi devient France Travail

Article publié le 03/01/2024 sur mon-territoire.fr

Source: [France Travail](#)

À partir du 1er janvier 2024, Pôle emploi va être remplacé par France Travail, un nouvel opérateur du service public de l'emploi.



L'objectif de [France Travail](#), c'est de garantir un accompagnement et des services encore plus adaptés aux besoins des personnes sans emploi et des entreprises qui recrutent sur l'ensemble du territoire, grâce à une coopération renforcée avec l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Ce changement de nom marque une première étape vers la mise en place progressive d'un accompagnement renouvelé aussi bien pour les personnes en recherche d'emploi que pour les entreprises.

Cet accompagnement renouvelé est le résultat de consultations larges menées auprès des demandeurs d'emploi, des employeurs et des professionnels de l'accompagnement. Il se traduira par la mise à disposition de nouveaux services co-construits avec nos partenaires, acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion, pour favoriser le retour à l'emploi de tous et faciliter les recrutements.

Pour les entreprises

Ce qui ne change pas au 1er janvier 2024 :

- continuer de joindre Pôle Emploi via le 39 95 ;
- la publication des offres d'emploi se fera selon les mêmes modalités qu'actuellement ;
- l'information sur le positionnement de l'offre sur le marché du travail local (salaire, expérience, etc.) reste disponible ;
- les modalités de contact du conseiller entreprises ne changent pas ;
- le compte entreprise reste identique et permet d'accéder à l'ensemble des services en ligne disponibles et notamment à la banque de profils ;
- les services utilisés comme Immersion facilitée, Mes Aides à l'Embauche restent également accessibles.



Ce qui va changer progressivement :

Grâce à une meilleure coordination entre tous les acteurs de l'emploi, France travail a l'ambition d'offrir un accompagnement personnalisé et de proximité aux entreprises pour leurs recrutements, quelle que soit leur taille et notamment pour les TPE / PME :

- les conseillers entreprises de France Travail et ceux de ses partenaires de l'emploi dans les territoires iront davantage à la rencontre des entreprises pour identifier leurs besoins en recrutement et leur proposer un accompagnement adapté ;
- les entreprises pourront faire connaître leurs besoins de recrutement sur une plateforme unique de dépôt des offres permettant à tous les acteurs du service public de l'emploi d'en avoir connaissance ;
- les entreprises seront accompagnées pour faire connaître leurs métiers sur les territoires et développer ainsi leur attractivité ;
- enfin, l'engagement des entreprises pour développer une approche inclusive de leurs recrutements sera soutenu afin de s'ouvrir à tous les profils.

Source : <https://www.gouvernement.fr/actualite/pole-emploi-devient-france-travail-au-1er-janvier-2024>  
et <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/france-travail/>

